Communiqué de presse statistique

Luxembourg, le 23 juillet 2018

Taux d'intérêt

La Banque centrale du Luxembourg (BCL) fait savoir que, sur base de chiffres provisoires, les principaux taux d'intérêt moyens sur les opérations de crédit et de dépôt appliqués par les établissements de crédit du Luxembourg aux ménages et aux sociétés non financières (SNF) de la zone euro ont évolué comme suit au cours du mois de mai 2018.

Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats¹ – crédits et dépôts – conclus avec des ménages

Le taux d'intérêt variable² des crédits immobiliers accordés aux ménages a diminué de 2 points de base par rapport au mois d'avril 2018 pour s'élever à 1,57 % au mois de mai 2018. Le volume des crédits nouvellement accordés a augmenté de 7 millions d'euros en comparaison mensuelle pour atteindre 261 millions d'euros durant la dernière période de référence. En comparaison annuelle, le taux a diminué de 9 points de base tandis que le volume des nouveaux contrats a augmenté de 49 millions d'euros.

<u>Le taux d'intérêt fixe³ sur les crédits immobiliers</u> accordés aux ménages est resté relativement stable sur un mois pour s'inscrire à 1,93 % en mai 2018. Le volume des créances nouvellement accordées a augmenté de 20 millions d'euros en rythme mensuel pour porter l'activité à 304 millions d'euros durant la dernière période de référence. En glissement annuel, le taux a

¹ On entend par nouveau contrat tout nouvel accord passé entre le ménage ou la société non financière et l'agent déclarant. Les nouveaux accords comprennent tous les contrats financiers qui spécifient pour la première fois le taux d'intérêt associé au dépôt ou au crédit et toutes les renégociations des dépôts et des crédits existants.

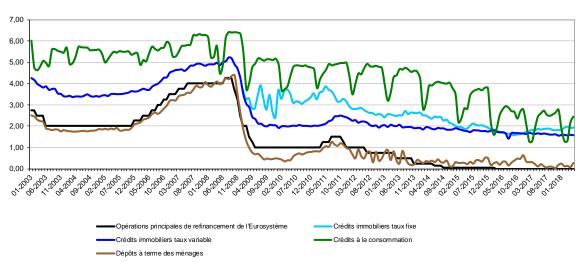
² Taux d'intérêt variable ou dont la période de fixation initiale du taux d'intérêt est inférieure ou égale à 1 an.

³ Taux d'intérêt fixe pondéré par les montants des contrats pour tous les crédits immobiliers accordés indépendamment de la durée de fixation initiale du taux (supérieure à 1 an). Cette série n'est publiée par la BCL que depuis février 2009 pour des raisons méthodologiques liées à l'identification des déclarants.

progressé de 6 points de base tandis que le montant des crédits accordés a diminué de 10 millions d'euros⁴.

Le taux d'intérêt sur les <u>crédits à la consommation</u>, dont la période de fixation initiale du taux est supérieure à 1 an et inférieure ou égale à 5 ans, a progressé de 28 points de base entre le mois d'avril et le mois de mai 2018 pour atteindre 2,45 %. Le volume d'activité a augmenté de 2 millions d'euros en comparaison mensuelle pour s'élever à 30 millions d'euros durant la dernière période d'observation. En glissement annuel, tant le taux que le volume d'activité sont restés inchangés.

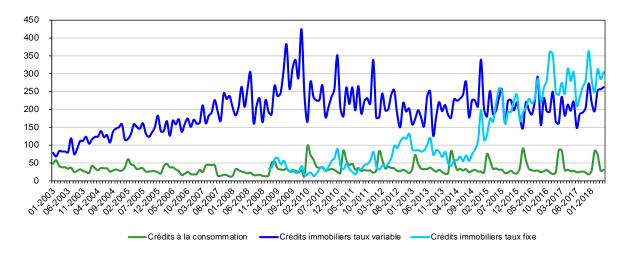
Le taux d'intérêt sur les <u>dépôts à terme</u> des ménages ayant une échéance initiale inférieure ou égale à 1 an a augmenté de 19 points de base sur un mois pour s'élever à 28 points de base durant le mois de mai 2018.



Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats - crédits et dépôts - conclus avec des ménages

⁴ Il convient de souligner que les données de cette série ont fait l'objet de révisions suite aux erreurs méthodologiques d'une banque. Les volumes de nouveaux prêts immobiliers à taux fixe ont été révisés entre le mois de janvier 2017 et le mois de décembre 2017 pour tenir compte des corrections. Ces données corrigées reflètent de manière plus fidèle la dynamique du crédit en produisant des estimations plus précises des variations annuelles du volume des nouveaux prêts immobiliers. Enfin, il importe de noter que ces révisions des volumes ont eu un impact négligeable sur la série des taux d'intérêt.

Volumes représentatifs des nouveaux contrats de crédits conclus avec des ménages (en millions d'euros)



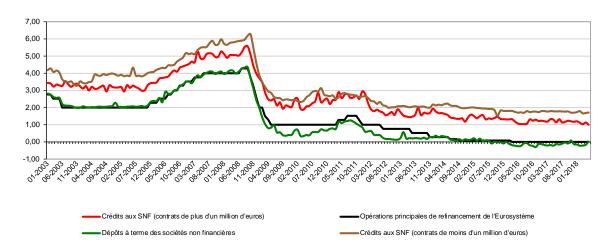
Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats¹ – crédits et dépôts – conclus avec des SNF

Le taux d'intérêt variable² sur les <u>crédits d'un montant inférieur ou égal à 1 million d'euros</u> accordés aux SNF a augmenté de 3 points de base en comparaison mensuelle pour atteindre 1,71 % au mois de mai 2018. Le volume de ces crédits nouvellement accordés a diminué de 15 millions d'euros sur un mois pour s'établir à 780 millions d'euros durant le mois de mai 2018. En comparaison annuelle, ce taux a baissé de 7 points de base tandis que le montant des crédits nouvellement accordés a augmenté de 13 millions d'euros.

Le taux d'intérêt variable² pour les <u>crédits d'un montant supérieur à 1 million d'euros</u> a diminué de 13 points de base sur un mois pour atteindre 1 % au mois de mai 2018. Le volume de ces crédits nouvellement accordés a augmenté de 1 125 millions d'euros sur un mois pour porter l'activité à 6 074 millions d'euros durant la dernière période de référence. En comparaison annuelle, ce taux a diminué de 30 points de base et le montant des crédits accordés a diminué de 568 millions d'euros.

Le taux d'intérêt sur les <u>dépôts à terme</u> des SNF ayant une échéance initiale inférieure ou égale à un an a augmenté de 19 points de base sur un mois pour atteindre 1 point de base au mois de mai 2018.





Les tableaux relatifs aux taux d'intérêt pratiqués par les établissements de crédit peuvent être consultés et/ou téléchargés sur le site Internet de la BCL à l'adresse suivante :

http://www.bcl.lu/fr/statistiques/series statistiques luxembourg/03 marche capitaux interets

Méthode de pondération

Les taux d'intérêt appliqués aux nouveaux contrats sont pondérés au sein des catégories d'instruments concernées par les montants des contrats individuels. Ceci résulte de la compilation des agrégats nationaux effectuée par les établissements de crédit déclarants et par la BCL.

Pour toute information supplémentaire sur ce communiqué de presse, nous sommes à votre disposition au numéro de téléphone 4774-4243 /-4265



EUROSYSTÈME



Département Relations internationales et communication Section Communication L-2983 Luxembourg

Télécopieur: + 352 4774-4910

info@bcl.lu